



Reconnaissance drone

Version 3

EXEMPLE FICTIF

Déclarant	Example Systems Oy (fictional), its authorised signatory, Authorised signatory. Lodemark ne signe pas.
Date du dossier	24 octobre 2026
Référentiels à jour au	12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.
Préparé par	Lodemark, méthode du 12 octobre 2026, calculateur 2026.10.13
Langue	Français
Statut	Émis
Empreinte des données	SHA-256 b49b5398 f01f824a e98a66f1 3af72569 97b52bad bc56f487 4afbdeef 7a455281

RÉSUMÉ

RÉFÉRENTIEL	ÉTAT	PART HORS ENSEMBLE	NIVEAU
SAFE, article 16, paragraphe 10	Respecte le seuil sur la base des données saisies	27,5 à 30,9 %	D, Inconnue
EDIP, article 10, paragraphe 3	À vérifier	30,8 à 34,2 %	D, Inconnue
Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8	Respecte le seuil sur la base des données saisies	22,8 à 26,2 %	D, Inconnue
Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)	Respecte le seuil sur la base des données saisies	27,5 à 30,9 %	D, Inconnue

7 lignes sont de niveau D, inconnue. Voir les sections 3a et 12.

Ceci n'est pas une décision sur l'éligibilité. Seul le pouvoir adjudicateur ou l'organisme de financement en décide. Vous signez votre propre déclaration. Lodemark présente le calcul et les preuves qui le fondent.

La version anglaise fait foi.



2. Résumé

SAFE, article 16, paragraphe 10

Respecte le seuil sur la base des données saisies

Sur la base des données saisies, les composants dont l'origine est extérieure à l'Union, aux États de l'AELE membres de l'EEE et à l'Ukraine représentent entre 27,5 % et 30,9 % du coût estimé des composants du produit final. La limite fixée à l'article 16, paragraphe 10, du règlement SAFE est de 35 %.

Niveau	Part du coût des composants
A, Document officiel	22,9 %
B, Déclaration du fournisseur avec justificatif	63,8 %
C, Simple affirmation	9,9 %
D, Inconnue	3,4 %

Principales raisons

- Origine inconnue pour 7 composants (3,4 % du coût des composants).

Référentiel : Règlement (UE) 2025/1106 du Conseil (SAFE), article 16, paragraphe 10, à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.

EDIP, article 10, paragraphe 3

À vérifier

Sur la base des données saisies, les composants dont l'origine est extérieure à l'Union et aux pays associés représentent entre 30,8 % et 34,2 % du coût estimé des composants du produit final. La limite fixée à l'article 10, paragraphe 3, du règlement EDIP est de 35 %.

Niveau	Part du coût des composants
A, Document officiel	22,9 %
B, Déclaration du fournisseur avec justificatif	63,8 %
C, Simple affirmation	9,9 %
D, Inconnue	3,4 %

Principales raisons

- Origine inconnue pour 7 composants (3,4 % du coût des composants).
- Norvège, Islande et Liechtenstein : statut de pays associés au titre de l'EDIP à vérifier.
- Le résultat change si la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein ne comptent pas comme pays associés.

Référentiel : Règlement (UE) 2025/2643 (EDIP), article 10, paragraphe 3, à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.

Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8

Critère	État	Part
Volet 1 : part européenne d'au moins 20 %	Respecte le seuil sur la base des données saisies	Sur la base des données saisies, les composants originaires de l'Union, d'un État de l'AELE membre de l'EEE ou d'Ukraine représentent entre 69,1 % et 72,5 % du coût estimé des composants du produit final. Le minimum fixé à l'article 5, paragraphe 8, de l'accord UE-Canada est de 20 %.
Volet 2 : part des pays tiers n'excédant pas la part européenne	Respecte le seuil sur la base des données saisies	Sur la base des données saisies, les composants en provenance de pays tiers représentent entre 22,8 % et 26,2 % et les composants originaires de l'Union, d'un État de l'AELE membre de l'EEE ou d'Ukraine entre 69,1 % et 72,5 % du coût estimé des composants du produit final. Selon l'article 5, paragraphe 8, de l'accord UE-Canada, les premiers ne doivent pas excéder les seconds.
Volet 3 : part des pays tiers d'au plus 35 %	Respecte le seuil sur la base des données saisies	Sur la base des données saisies, les composants en provenance de pays tiers représentent entre 22,8 % et 26,2 % du coût des composants du produit final. La limite fixée à l'article 5, paragraphe 8, de l'accord UE-Canada est de 35 %.

Les composants originaires du Canada représentent 4,7 % du coût estimé des composants du produit final. L'accord permet que cette part dépasse 35 %.

Niveau	Part du coût des composants
A, Document officiel	22,9 %
B, Déclaration du fournisseur avec justificatif	63,8 %
C, Simple affirmation	9,9 %
D, Inconnue	3,4 %

Principales raisons

- Origine inconnue pour 7 composants (3,4 % du coût des composants).

Référentiel : Accord entre l'Union européenne et le Canada fixant les conditions de participation à des acquisitions au titre de l'instrument SAFE (JO L, 2026/445), article 5, paragraphe 8, à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.

Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)

Respecte le seuil sur la base des données saisies

Sur la base des données saisies, les composants dont l'origine est extérieure à l'Union, aux États de l'AELE membres de l'EEE et à l'Ukraine représentent entre 27,5 % et 30,9 % du coût estimé des composants du produit de défense. La limite fixée à l'article 13, paragraphe 4, point g), du règlement relatif au prêt de soutien à l'Ukraine est de 35 %.

Niveau	Part du coût des composants
A, Document officiel	22,9 %
B, Déclaration du fournisseur avec justificatif	63,8 %
C, Simple affirmation	9,9 %
D, Inconnue	3,4 %

**Principales raisons**

- Origine inconnue pour 7 composants (3,4 % du coût des composants).

La Commission a accordé des dérogations à cette règle au titre de l'article 13, paragraphe 5.

Référentiel : Règlement (UE) 2026/467 (prêt de soutien à l'Ukraine), article 13, paragraphe 4, point g), à jour au 12 octobre 2026.

Pas encore examiné par un expert.

Ceci n'est pas une décision sur l'éligibilité. Seul le pouvoir adjudicateur ou l'organisme de financement en décide.

Vous signez votre propre déclaration. Lodemark présente le calcul et les preuves qui le fondent.

3. Tableau de calcul

186 lignes de la version 3. Coût en euros au taux saisi. Seuls les composants comptent dans la part ; les autres lignes sont listées et écartées.

N°	Composant	Fournisseur	Qté	Coût (EUR)	Origine	Base	Niveau Preuve	Lu avec	Vérifié par	Signal
1	Thermal camera core	S01	1	5 200,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
2	Airframe, carbon	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	4 700,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
3	Radio datalink	S03	1	3 900,00	Norvège (NO)	Document	B		Client	
4	Battery pack	S04	1	3 300,00	Pologne (PL)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
5	Flight controller	S05	1	3 100,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
6	Gimbal assembly	S06	1	2 500,00	Suisse (CH)	Document	A		Client	
7	Mission computer	S07	1	2 400,00	Canada (CA)	Document	B		Client	
8	Motors ×4	S08	4	2 200,00	Chine (CN)	Document	A		Client	
9	Daylight camera optics	S09	1	1 900,00	Japon (JP)	Document	A		Client	
10	Navigation module	S10	1	1 700,00	Ukraine (UA)	Document	B		Client	
11	Encryption module	S11	1	1 500,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
12	Speed controllers ×4	Speedline Drives AB (fictional)	4	1 300,00	Inconnue	Aucune	D		Client	
13	Antenna set	S13	1	1 200,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
14	Ground link modem	S14	1	1 000,00	Royaume-Uni (GB)	Document	A		Client	
15	Power distribution board	S05	1	1 000,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
16	GNSS receiver	S15	1	900,00	Taiwan (TW)	Document	A		Client	
17	Wiring harness	S16	1	900,00	Tchéquie (CZ)	Document	B		Client	
18	Parachute system	S17	1	800,00	France (FR)	Document	B		Client	
19	Landing gear	S11	1	700,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
20	Propellers ×4	S08	4	400,00	Chine (CN)	Document	A		Client	
21	Connector A10	S18	1	86,00	Italie (IT)	Document	B		Client	
22	Fastener kit A11	S19	1	26,00	Japon (JP)	Document	B		Client	
23	Voltage regulator A12	S20	1	95,00	Pays-Bas (NL)	Document	A		Client	
24	Inertial sensor A13	S21	1	39,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
25	Barometer A14	S22	1	46,00	Pologne (PL)	Document	A		Client	
26	Magnetometer A15	S23	1	83,00	Pays-Bas (NL)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
27	Servo A16	S13	1	136,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
28	LED module A10	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	21,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	



N°	Composant	Fournisseur	Qté	Coût (EUR)	Origine	Base	Niveau Preuve	Lu avec	Vérifié par	Signal
29	Heat sink A11	S24	1	26,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
30	Shielding can A12	S08	1	79,00	Chine (CN)	Document	A		Client	
31	Coax cable A13	S09	1	150,00	Japon (JP)	Document	A		Client	
32	Carrier board A14	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	30,00	Finlande (FI)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
33	Capacitor set A15	S25	1	44,00	France (FR)	Document	B		Client	
34	Resistor set A16	S08	1	24,00	Chine (CN)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
35	MOSFET set A10	S25	1	98,00	France (FR)	Document	B		Client	
36	Oscillator A11	S17	1	25,00	France (FR)	Document	A		Client	
37	Memory module A12	S13	1	50,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
38	Storage card A13	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	22,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
39	Cooling fan A14	S24	1	27,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
40	Gasket set A15	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	120,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
41	Bearing set A16	S13	1	67,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
42	Bracket A10	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	19,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
43	Damper A11	S16	1	20,00	Tchéquie (CZ)	Document	A		Client	
44	Lens filter A12	S08	1	28,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
45	Antenna cable A13	S20	1	180,00	Pays-Bas (NL)	Document	B		Client	
46	Fuse set A14	S23	1	71,00	Pays-Bas (NL)	Document	B		Client	
47	Switch A15	S05	1	141,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
48	Microcontroller A16	S08	1	35,00	Chine (CN)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
49	Transceiver chip A10	S26	1	84,00	Inconnue	Aucune	D		Client	
50	Pitot tube A11	S08	1	22,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
51	Connector B12	S24	1	45,00	Chine (CN)	Document	A		Client	
52	Fastener kit B13	S08	1	28,00	Chine (CN)	Document	A		Client	
53	Voltage regulator B14	S11	1	163,00	Finlande (FI)	Document	A		Client	
54	Inertial sensor B15	S08	1	88,00	Chine (CN)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
55	Barometer B16	S20	1	18,00	Pays-Bas (NL)	Document	B		Client	
56	Magnetometer B10	S17	1	43,00	France (FR)	Document	A		Client	
57	Servo B11	S05	1	134,00	Allemagne (DE)	Affirmation du fournisseur	C		Client	





N°	Composant	Fournisseur	Qté	Coût (EUR)	Origine	Base	Niveau Preuve	Lu avec	Vérifié par	Signal
58	LED module B12	S08	1	189,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
59	Heat sink B13	S05	1	63,00	Allemagne (DE)	Document	A		Client	
60	Shielding can B14	S21	1	19,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
61	Coax cable B15	S25	1	76,00	France (FR)	Document	A		Client	
62	Carrier board B16	S21	1	60,00	Suède (SE)	Document	A		Client	
63	Capacitor set B10	S26	1	39,00	Inconnue	Aucune	D		Client	
64	Resistor set B11	S08	1	87,00	Chine (CN)	Document	A		Client	
65	MOSFET set B12	S05	1	44,00	Allemagne (DE)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
66	Oscillator B13	S27	1	41,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
67	Memory module B14	S28	1	33,00	Taïwan (TW)	Document	B		Client	
68	Storage card B15	S27	1	23,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
69	Cooling fan B16	S11	1	125,00	Finlande (FI)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
70	Gasket set B10	S08	1	120,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
71	Bearing set B11	S11	1	27,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
72	Bracket B12	S27	1	19,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
73	Damper B13	S26	1	105,00	Inconnue	Aucune	D		Client	
74	Lens filter B14	S27	1	55,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
75	Antenna cable B15	S26	1	97,00	Inconnue	Aucune	D		Client	
76	Fuse set B16	S29	1	52,00	États-Unis (US)	Document	B		Client	
77	Switch B10	S25	1	21,00	France (FR)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
78	Microcontroller B11	S27	1	78,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
79	Transceiver chip B12	S22	1	30,00	Pologne (PL)	Document	B		Client	
80	Pitot tube B13	S30	1	50,00	Tchéquie (CZ)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
81	Connector C14	S05	1	40,00	Allemagne (DE)	Document	A		Client	
82	Fastener kit C15	S23	1	84,00	Pays-Bas (NL)	Document	A		Client	
83	Voltage regulator C16	S20	1	43,00	Pays-Bas (NL)	Document	B		Client	
84	Inertial sensor C10	Speedline Drives AB (fictional)	1	55,00	Inconnue	Documents divergents	D		Client	Documents divergents
85	Barometer C11	S05	1	21,00	Allemagne (DE)	Document	A		Client	
86	Magnetometer C12	S27	1	24,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
87	Servo C13	S13	1	87,00	Suède (SE)	Document	B		Client	





N°	Composant	Fournisseur	Qté	Coût (EUR)	Origine	Base	Niveau Preuve	Lu avec	Vérifié par	Signal
88	LED module C14	S08	1	151,00	Chine (CN)	Document	A		Client	
89	Heat sink C15	S11	1	20,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
90	Shielding can C16	S31	1	35,00	Italie (IT)	Document	B		Client	
91	Coax cable C10	S01	1	83,00	États-Unis (US)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
92	Carrier board C11	S08	1	162,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
93	Capacitor set C12	S25	1	62,00	France (FR)	Document	A		Client	
94	Resistor set C13	S08	1	35,00	Chine (CN)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
95	MOSFET set C14	S13	1	96,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
96	Oscillator C15	S08	1	21,00	Chine (CN)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
97	Memory module C16	S05	1	49,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
98	Storage card C10	S30	1	121,00	Tchéquie (CZ)	Document	A		Client	
99	Cooling fan C11	S24	1	103,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
100	Gasket set C12	S23	1	67,00	Pays-Bas (NL)	Document	A		Client	
101	Bearing set C13	S05	1	74,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
102	Bracket C14	S31	1	54,00	Italie (IT)	Document	A		Client	
103	Damper C15	S16	1	85,00	Tchéquie (CZ)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
104	Lens filter C16	S27	1	35,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
105	Antenna cable C10	S05	1	86,00	Allemagne (DE)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
106	Fuse set C11	S21	1	41,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
107	Switch C12	S24	1	57,00	Chine (CN)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
108	Microcontroller C13	S15	1	132,00	Taïwan (TW)	Document	B		Client	
109	Transceiver chip C14	S24	1	20,00	Chine (CN)	Document	A		Client	
110	Pitot tube C15	S04	1	22,00	Pologne (PL)	Document	B		Client	
111	Connector D16	S05	1	21,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
112	Fastener kit D10	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	53,00	Finlande (FI)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
113	Voltage regulator D11	S25	1	18,00	France (FR)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
114	Inertial sensor D12	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	21,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
115	Barometer D13	S01	1	25,00	États-Unis (US)	Document	A		Client	





N°	Composant	Fournisseur	Qté	Coût (EUR)	Origine	Base	Niveau Preuve	Lu avec	Vérifié par	Signal
116	Magnetometer D14	S04	1	78,00	Pologne (PL)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
117	Servo D15	S28	1	95,00	Taiwan (TW)	Document	A		Client	
118	LED module D16	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	100,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
119	Heat sink D10	S13	1	54,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
120	Shielding can D11	S21	1	55,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
121	Coax cable D12	S05	1	33,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
122	Carrier board D13	S04	1	45,00	Pologne (PL)	Document	B		Client	
123	Capacitor set D14	S26	1	32,00	Inconnue	Aucune	D		Client	
124	Resistor set D15	S27	1	31,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
125	MOSFET set D16	S09	1	44,00	Japon (JP)	Document	B		Client	
126	Oscillator D10	S21	1	41,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
127	Memory module D11	S05	1	21,00	Allemagne (DE)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
128	Storage card D12	S30	1	40,00	Tchéquie (CZ)	Document	B		Client	
129	Cooling fan D13	S18	1	152,00	Italie (IT)	Document	B		Client	
130	Gasket set D14	S04	1	34,00	Pologne (PL)	Document	A		Client	
131	Bearing set D15	S11	1	50,00	Finlande (FI)	Document	A		Client	
132	Bracket D16	S04	1	27,00	Pologne (PL)	Document	B		Client	
133	Damper D10	S22	1	19,00	Pologne (PL)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
134	Lens filter D11	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	78,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
135	Antenna cable D12	S24	1	54,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
136	Fuse set D13	S21	1	75,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
137	Switch D14	S22	1	69,00	Pologne (PL)	Document	A		Client	
138	Microcontroller D15	S27	1	60,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
139	Transceiver chip D16	S05	1	22,00	Allemagne (DE)	Document	A		Client	
140	Pitot tube D10	S08	1	85,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
141	Connector E11	S22	1	137,00	Pologne (PL)	Document	B		Client	
142	Fastener kit E12	S27	1	48,00	Allemagne (DE)	Document	A		Client	
143	Voltage regulator E13	S28	1	21,00	Taiwan (TW)	Document	B		Client	
144	Inertial sensor E14	S21	1	71,00	Suède (SE)	Document	B		Client	
145	Barometer E15	S05	1	62,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
146	Magnetometer E16	S29	1	44,00	États-Unis (US)	Document	A		Client	





N°	Composant	Fournisseur	Qté	Coût (EUR)	Origine	Base	Niveau Preuve	Lu avec	Vérifié par	Signal
147	Servo E10	S22	1	66,00	Pologne (PL)	Document	B		Client	
148	LED module E11	S30	1	72,00	Tchéquie (CZ)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
149	Heat sink E12	S01	1	54,00	États-Unis (US)	Document	A		Client	
150	Shielding can E13	S21	1	33,00	Suède (SE)	Document	A		Client	
151	Coax cable E14	S11	1	47,00	Finlande (FI)	Document	A		Client	
152	Carrier board E15	S27	1	18,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
153	Capacitor set E16	S28	1	40,00	Taiwan (TW)	Document	B		Client	
154	Resistor set E10	S27	1	19,00	Allemagne (DE)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
155	MOSFET set E11	S05	1	146,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
156	Oscillator E12	S08	1	56,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
157	Memory module E13	S05	1	24,00	Allemagne (DE)	Document	A		Client	
158	Storage card E14	S21	1	39,00	Suède (SE)	Document	A		Client	
159	Cooling fan E15	S25	1	37,00	France (FR)	Document	B		Client	
160	Gasket set E16	S31	1	19,00	Italie (IT)	Document	B		Client	
161	Bearing set E10	S24	1	63,00	Chine (CN)	Document	B		Client	
162	Bracket E11	S17	1	124,00	France (FR)	Document	A		Client	
163	Damper E12	S22	1	48,00	Pologne (PL)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
164	Lens filter E13	Northern Airframe Works Oy (fictional)	1	95,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	
165	Antenna cable E14	S11	1	76,00	Finlande (FI)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
166	Fuse set E15	S30	1	20,00	Tchéquie (CZ)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
167	Switch E16	S22	1	78,00	Pologne (PL)	Document	B		Client	
168	Microcontroller E10	S19	1	45,00	Japon (JP)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
169	Transceiver chip E11	S16	1	51,00	Tchéquie (CZ)	Document	A		Client	
170	Pitot tube E12	S23	1	77,00	Pays-Bas (NL)	Affirmation du fournisseur	C		Client	
171	Connector F13	S24	1	104,00	Chine (CN)	Document	A		Client	
172	Fastener kit F14	S27	1	78,00	Allemagne (DE)	Document	B		Client	
173	Voltage regulator F15	S20	1	85,00	Pays-Bas (NL)	Document	B		Client	
174	Inertial sensor F16	S27	1	72,00	Allemagne (DE)	Document	A		Client	
175	Barometer F10	S11	1	90,00	Finlande (FI)	Document	B		Client	



N°	Composant	Fournisseur	Qté	Coût (EUR)	Origine	Base	Niveau	Preuve	Lu avec	Vérifié par	Signal
176	Magnetometer F11	S15	1	128,00	Taiwan (TW)	Affirmation du fournisseur	C			Client	
177	Servo F12	S20	1	23,00	Pays-Bas (NL)	Document	B			Client	
178	LED module F13	S31	1	52,00	Italie (IT)	Document	A			Client	
179	Heat sink F14	S22	1	65,00	Pologne (PL)	Affirmation du fournisseur	C			Client	
180	Shielding can F15	S08	1	22,00	Chine (CN)	Document	B			Client	
181	Coax cable F16	S05	1	143,00	Allemagne (DE)	Document	B			Client	
182	Carrier board F10	S04	1	26,00	Pologne (PL)	Document	A			Client	
183	Capacitor set F11	S25	1	59,00	France (FR)	Document	B			Client	
184	Resistor set F12	S27	1	107,00	Allemagne (DE)	Document	B			Client	
185	MOSFET set F13	S11	1	113,00	Finlande (FI)	Document	A			Client	
186	Oscillator F14	S04	1	51,00	Pologne (PL)	Document	A			Client	

Totaux par référentiel

- SAFE, article 16, paragraphe 10 : coût des composants 50 911,00 EUR, dont hors ensemble 14 003,00 à 15 715,00 EUR
- EDIP, article 10, paragraphe 3 : coût des composants 50 911,00 EUR, dont hors ensemble 15 703,00 à 17 415,00 EUR
- Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8 : coût des composants 50 911,00 EUR, dont hors ensemble 0 EUR
- Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g) : coût des composants 50 911,00 EUR, dont hors ensemble 14 003,00 à 15 715,00 EUR

3a. Niveaux de preuve

Niveau du résultat : D, Inconnue, le plus faible niveau qui porte un coût.

Niveau	Part du coût des composants
A, document officiel	22,9 %
B, déclaration du fournisseur avec justificatif	63,8 %
C, simple affirmation	9,9 %
D, inconnue : aucune base d'origine, ou deux documents qui divergent	3,4 %

Chaque ligne de niveau C ou D, avec son coût :

N°	Composant	Coût (EUR)	Niveau
4	Battery pack	3 300,00	C
12	Speed controllers ×4	1 300,00	D
26	Magnetometer A15	83,00	C
32	Carrier board A14	30,00	C
34	Resistor set A16	24,00	C



N°	Composant	Coût (EUR)	Niveau
48	Microcontroller A16	35,00	C
49	Transceiver chip A10	84,00	D
54	Inertial sensor B15	88,00	C
57	Servo B11	134,00	C
63	Capacitor set B10	39,00	D
65	MOSFET set B12	44,00	C
69	Cooling fan B16	125,00	C
73	Damper B13	105,00	D
75	Antenna cable B15	97,00	D
77	Switch B10	21,00	C
80	Pitot tube B13	50,00	C
84	Inertial sensor C10	55,00	D
91	Coax cable C10	83,00	C
94	Resistor set C13	35,00	C
96	Oscillator C15	21,00	C
103	Damper C15	85,00	C
105	Antenna cable C10	86,00	C
107	Switch C12	57,00	C
112	Fastener kit D10	53,00	C
113	Voltage regulator D11	18,00	C
116	Magnetometer D14	78,00	C
123	Capacitor set D14	32,00	D
127	Memory module D11	21,00	C
133	Damper D10	19,00	C
148	LED module E11	72,00	C
154	Resistor set E10	19,00	C
163	Damper E12	48,00	C
165	Antenna cable E14	76,00	C
166	Fuse set E15	20,00	C
168	Microcontroller E10	45,00	C
170	Pitot tube E12	77,00	C
176	Magnetometer F11	128,00	C
179	Heat sink F14	65,00	C

En ne comptant comme connus que les niveaux A et B, la part hors ensemble selon SAFE pourrait aller jusqu'à 39,8 %.



4. Méthode

- SAFE, article 16, paragraphe 10: Base de coût : le coût estimé des composants du produit final.
- EDIP, article 10, paragraphe 3: Base de coût : le coût estimé des composants du produit final.
- Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g): Base de coût : le coût estimé des composants du produit de défense.
- EDIP : le type d'action de l'art. 10, par. 3, tel que choisi pour ce produit.
- Origine : l'origine douanière de chaque composant acheté directement, au premier rang, avec sa base et le niveau de sa preuve.
- Écartés de la part : matières premières, services et assemblage final.
- Origine inconnue : comptée hors de l'ensemble pour « Respecte », dans l'ensemble pour « Dépasse » ; entre les deux, l'état est « À vérifier ».
- Arrondi : une décimale, au plus proche ; comparaisons sur les montants exacts.
- Les documents sont lus par l'IA. Une valeur lue compte une fois vérifiée par une personne, ou une fois que le moteur de règles a montré que le résultat resterait le même si elle était fausse ; le moteur de règles calcule, et les mêmes lignes donnent toujours le même résultat.

5. Ce qui détermine le résultat

SAFE, article 16, paragraphe 10

Les lignes les plus importantes qui ne comptent pas selon SAFE, article 16, paragraphe 10. Lodemark les montre ; le client décide s'il faut changer quelque chose, et quoi.

Composant	Origine	Coût (EUR)	Part du coût
Gimbal assembly	Suisse	2 500,00	4,9 %
Mission computer	Canada	2 400,00	4,7 %
Motors ×4	Chine	2 200,00	4,3 %

EDIP, article 10, paragraphe 3

Les lignes les plus importantes qui ne comptent pas selon EDIP, article 10, paragraphe 3. Lodemark les montre ; le client décide s'il faut changer quelque chose, et quoi.

Composant	Origine	Coût (EUR)	Part du coût
Gimbal assembly	Suisse	2 500,00	4,9 %
Mission computer	Canada	2 400,00	4,7 %
Motors ×4	Chine	2 200,00	4,3 %

Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8

Les lignes les plus importantes qui ne comptent pas selon Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8. Lodemark les montre ; le client décide s'il faut changer quelque chose, et quoi.

Composant	Origine	Coût (EUR)	Part du coût
Gimbal assembly	Suisse	2 500,00	4,9 %
Motors ×4	Chine	2 200,00	4,3 %
Daylight camera optics	Japon	1 900,00	3,7 %

Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)

Les lignes les plus importantes qui ne comptent pas selon Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g). Lodemark les montre ; le client décide s'il faut changer quelque chose, et quoi.

Composant	Origine	Coût (EUR)	Part du coût
Gimbal assembly	Suisse	2 500,00	4,9 %
Mission computer	Canada	2 400,00	4,7 %
Motors ×4	Chine	2 200,00	4,3 %

6. Contrôle et établissement

Les réponses du client pour ce produit, telles qu'elles ont été données. Ce sont des déclarations du client, signées sur la page de déclaration.

Référentiel	Question	Réponse
SAFE, article 16, paragraphe 10	Acquisition conjointe	Oui (Responsable, 23 octobre 2026)
SAFE, article 16, paragraphe 10	Établissement et gestion	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
SAFE, article 16, paragraphe 10	Contrôle	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
SAFE, article 16, paragraphe 10	Catégorie du produit	Deuxième catégorie (Responsable, 23 octobre 2026)
EDIP, article 10, paragraphe 3	Actions non financées	Oui (Responsable, 23 octobre 2026)
EDIP, article 10, paragraphe 3	Établissement et gestion	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
EDIP, article 10, paragraphe 3	Contrôle	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
EDIP, article 10, paragraphe 3	Toute la durée de l'action	Oui (Responsable, 23 octobre 2026)
Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8	Marché au titre de l'accord	Oui (Responsable, 23 octobre 2026)
Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8	Établissement et gestion	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8	Contrôle	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8	Catégorie du produit	Deuxième catégorie (Responsable, 23 octobre 2026)
Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)	Relevé des produits	Oui (Responsable, 23 octobre 2026)
Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)	Établissement et gestion	UE (Responsable, 23 octobre 2026)

Référentiel	Question	Réponse
Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)	Contrôle	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)	Catégorie du produit	Deuxième catégorie (Responsable, 23 octobre 2026)

7. Dérogation pour les sous-traitants

La dérogation du référentiel pour les sous-traitants établis hors des lieux acceptés, telle que le client y a répondu sous la question sur l'établissement.

Les réponses du client pour ce produit, telles qu'elles ont été données. Ce sont des déclarations du client, signées sur la page de déclaration.

Référentiel	Question	Réponse
SAFE, article 16, paragraphe 10	Établissement et gestion	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
EDIP, article 10, paragraphe 3	Établissement et gestion	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8	Établissement et gestion	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)	Établissement et gestion	UE (Responsable, 23 octobre 2026)

8. Capacité de décider de la conception

La déclaration du fabricant sur les droits de conception et le remplacement des composants soumis à restrictions, telle qu'elle a été donnée.

Les réponses du client pour ce produit, telles qu'elles ont été données. Ce sont des déclarations du client, signées sur la page de déclaration.

Référentiel	Question	Réponse
SAFE, article 16, paragraphe 10	Capacité de décider de la conception	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
EDIP, article 10, paragraphe 3	Capacité de décider de la conception	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8	Capacité de décider de la conception	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)	Capacité de décider de la conception	UE (Responsable, 23 octobre 2026)

9. Localisation des infrastructures

Sites de production et d'essai avec leur pays, tels qu'ils ont été indiqués.

Les réponses du client pour ce produit, telles qu'elles ont été données. Ce sont des déclarations du client, signées sur la page de déclaration.

Référentiel	Question	Réponse
SAFE, article 16, paragraphe 10	Sites	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
EDIP, article 10, paragraphe 3	Sites	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8	Sites	UE (Responsable, 23 octobre 2026)
Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)	Sites	UE (Responsable, 23 octobre 2026)

10. Intérêts en matière de sécurité et de défense

Aucun composant ne provient d'un pays de la liste configurée.

Cette appréciation appartient au client.

Référentiel	Question	Réponse
SAFE, article 16, paragraphe 10	Intérêts en matière de sécurité et de défense	Oui (Responsable, 23 octobre 2026)
EDIP, article 10, paragraphe 3	Intérêts en matière de sécurité et de défense	Oui (Responsable, 23 octobre 2026)
Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8	Intérêts en matière de sécurité et de défense	Oui (Responsable, 23 octobre 2026)
Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g)	Intérêts en matière de sécurité et de défense	Oui (Responsable, 23 octobre 2026)

11. Équivalence

Aucune invoquée.

12. Points ouverts

Chaque point qui laisse un résultat ouvert, avec son responsable et son échéance.

Point	Responsable	Échéance
Deux documents donnent des origines différentes pour VS-IMU-9.	Vérificateur Lodemark	22 octobre 2026
La lecture de COMMERCIAL INVOICE (CI-2026-0331) n'est pas encore vérifiée par une personne.	Vérificateur Lodemark	23 octobre 2026
La lecture de WZ - Wydanie zewnętrzne (Nr WZ 1187/09/2026) n'est pas encore vérifiée par une personne.	Vérificateur Lodemark	25 octobre 2026

Point	Responsable	Échéance
La lecture de SWIADECTWO POCHODZENIA / CERTIFICATE OF ORIGIN (Nr PL/2026/IG/03317) n'est pas encore vérifiée par une personne.	Vérificateur Lodemark	25 octobre 2026
La lecture de OB-TC640 - Modulo termico radiometrico 640 × 512 · LWIR 8–14 µm (datasheet, Rev. C) n'est pas encore vérifiée par une personne.	Vérificateur Lodemark	26 octobre 2026
Origine ou coût manquant sur 7 lignes.	Responsable	29 octobre 2026
Une réponse du fournisseur S02 attend d'être acceptée ou renvoyée.	Responsable	30 octobre 2026
SAFE, article 16, paragraphe 10 : Deux documents donnent des origines différentes pour Inertial sensor C10.	Responsable	Sans date
EDIP, article 10, paragraphe 3 : Origine inconnue pour 7 composants (3,4 % du coût des composants).	Responsable	Sans date
EDIP, article 10, paragraphe 3 : Norvège, Islande et Liechtenstein : statut de pays associés au titre de l'EDIP à vérifier.	Responsable	Sans date
EDIP, article 10, paragraphe 3 : Le résultat change si la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein ne comptent pas comme pays associés.	Responsable	Sans date
EDIP, article 10, paragraphe 3 : Deux documents donnent des origines différentes pour Inertial sensor C10.	Responsable	Sans date
Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8 : Deux documents donnent des origines différentes pour Inertial sensor C10.	Responsable	Sans date
Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g) : Deux documents donnent des origines différentes pour Inertial sensor C10.	Responsable	Sans date

13. Annexe par pays

Aucune annexe par État membre n'a été ajoutée à ce dossier. Lorsque l'État membre de l'acheteur demande des preuves qui ne sont pas publiques, elles figurent ici telles que le client les rapporte.



14. Index des preuves

Chaque document sur lequel repose ce dossier, par référence : nom, émetteur, date et empreinte. Les copies ne font pas partie du dossier, sauf si le client a choisi de les inclure.

ID	Titre	Émetteur	Date	Langue	Classe et niveau	Lignes	Lecture
E01	INVOICE (Invoice no. INV-2026-08817) SHA-256 ca71200d5b9e7385	Brandt Components B.V.	18 août 2026	anglais	OTHER		Lecture enregistrée, vérifié par une personne
E02	Langzeit-Lieferantenerklärung für Waren mit nichtpräferenziellem Ursprung SHA-256 b199394cc33a29d3	Kessler Antriebstechnik GmbH	14 janvier 2026	allemand	SUPPLIER_DECLARATION, C		Lecture enregistrée, vérifié par une personne
E03	Rechnung (Rechnungsnummer RE-26-04172) SHA-256 4368dd22a68bfe34	Vogt Sensorik GmbH	2 septembre 2026	allemand	STATEMENT, C		Lecture enregistrée, vérifié par une personne
E04	CUSTOMS DECLARATION - IMPORT (H1) SHA-256 0c684a7712871d04	DE007209 Zollamt Reutlingen-Nord (print of accepted declaration; copy provided by Vogt Sensorik GmbH, Logistik)	21 juillet 2026	anglais	OFFICIAL, A		Lecture enregistrée, vérifié par une personne
E05	FACTURE (N° de facture F2026-0912) SHA-256 f1622907fe0a81b0	Atelier Mécanique Durand-Laval SAS	9 septembre 2026	français	STATEMENT, C		Lecture enregistrée, vérifié par une personne
E06	CERTIFICAT D'ORIGINE / CERTIFICATE OF ORIGIN (N° CO 2026/118 204) SHA-256 33fd941300a90ea5	Chambre de commerce et d'industrie du Jura-Lac, Service des certificats d'origine, Bienne	31 août 2026	français	OFFICIAL, A		Lecture enregistrée, vérifié par une personne
E07	LÄHETE (Nro 551204) SHA-256 a4ffe3f813c24bca	Kuusela Komposiitti Oy	15 septembre 2026	finnois	STATEMENT, C		Lecture enregistrée, vérifié par une personne
E08	SWIADECTWO POCHODZENIA / CERTIFICATE OF ORIGIN (Nr PL/2026/IG/03317) SHA-256 124466c7698e73ab	Izba Gospodarcza Pogórze Sudeckiego, Jelenia Góra	7 septembre 2026	polonais	OFFICIAL, A		Lecture enregistrée, pas encore vérifié





ID	Titre	Émetteur	Date	Langue	Classe et niveau	Lignes	Lecture
E09	WZ - Wydanie zewnętrzne (Nr WZ 1187/09/2026) SHA-256 35238a74e3479829	Elektro-Mazur Sp. z o.o.	10 septembre 2026	polonais	STATEMENT, C		Lecture enregistrée, pas encore vérifié
E10	OB-TC640 - Modulo termico radiometrico 640 × 512 · LWIR 8–14 µm (datasheet, Rev. C) SHA-256 ec75bbea0ebbee0d	Ottica Benedetti S.r.l.		italien	STATEMENT, C		Lecture enregistrée, pas encore vérifié
E11	DICHIARAZIONE DEL FORNITORE DI ORIGINE NON PREFERENZIALE SHA-256 8b6582607b1c4242	Meccanica Ferraris S.p.A.	20 août 2026	italien	SUPPLIER_DECLARATION, B		Lecture enregistrée, vérifié par une personne
E12	COMMERCIAL INVOICE (CI-2026-0331) SHA-256 7a35489c951bf343	Caspian Gate Trading FZE	26 août 2026	anglais	STATEMENT, C		Lecture enregistrée, pas encore vérifié
E13	KM-24R - 24 GHz FMCW radar altimeter module for unmanned aircraft (Product datasheet KM-DS-024 v2.3) SHA-256 045898259bb0cf33	Kestrel Microwave AB		anglais	OTHER		Lecture enregistrée, vérifié par une personne
E14	Supplier's declaration of non-preferential origin SHA-256 0e08c1a7c31b71da	Fjordline Cells AS	3 juin 2026	anglais	SUPPLIER_DECLARATION, B		Lecture enregistrée, vérifié par une personne

15. Piste d'audit

C'est le premier dossier de ce produit : les modifications depuis sa première version.

Aucune modification n'a été enregistrée.



16. Citations des règles

Les articles que ce dossier applique, dans leurs propres termes.

Règlement (UE) 2025/1106 du Conseil (SAFE), article 16, paragraphe 10

Texte officiel en français

10. Le coût des composants dont l'origine est extérieure à l'Union, aux États de l'AELE membres de l'EEE et à l'Ukraine n'est pas supérieur à 35 % du coût estimé des composants du produit final. Aux fins des acquisitions conjointes qui bénéficient d'un soutien au titre de l'instrument SAFE, aucun composant ne provient d'un autre pays tiers qui va à l'encontre des intérêts de l'Union et de ses États membres en matière de sécurité et de défense.

Texte anglais

10. The cost of components originating outside the Union, EEA EFTA States and Ukraine shall not be higher than 35 % of the estimated cost of the components of the end product. For the purpose of procurements supported by the SAFE instrument, no component shall be sourced from a third country that contravenes the security and defence interests of the Union and its Member States.

Texte à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.

Règlement (UE) 2025/2643 (EDIP), article 10, paragraphe 3

Texte officiel en français

3. Pour les marchés passés en vertu des articles 11, 13 et 35, qui sont soutenus par un financement de l'Union, le coût des composants dont l'origine est extérieure à l'Union et aux pays associés ne dépasse pas 35 % du coût estimé des composants du produit final. Aucun composant ne provient de pays tiers qui contreviennent aux intérêts de l'Union et de ses États membres en matière de sécurité et de défense.

Texte anglais

3. For procurement carried out pursuant to Articles 11, 13 and 35 which is supported by Union funding, the cost of components originating outside the Union and associated countries shall not be higher than 35 % of the estimated cost of the components of the end product. No component shall be sourced from third countries that contravene the security and defence interests of the Union and its Member States.

Texte à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.

Accord entre l'Union européenne et le Canada fixant les conditions de participation à des acquisitions au titre de l'instrument SAFE (JO L, 2026/445), article 5, paragraphe 8

Texte officiel en français

8. Le coût des composants originaires du Canada peut dépasser 35 % du coût estimé des composants du produit final. Le coût des composants originaires de l'Union, d'un État de l'AELE membre de l'EEE ou d'Ukraine ne doit pas être inférieur à 20 % du coût estimé des composants du produit final. Le coût des composants en provenance de pays tiers ne doit pas excéder le coût des composants originaires de l'Union, d'un État de l'AELE membre de l'EEE ou d'Ukraine et, en tout état de cause, ne peut dépasser 35 % du coût des composants du produit final.

Texte anglais

8. The cost of components originating in Canada may exceed 35 % of the estimated cost of the components of the end product. The cost of components originating either in the Union, an EEA EFTA State or Ukraine must not be lower than 20 % of the estimated cost of the components of the end product. The cost of the components from third countries must not exceed the cost of components originating in the Union, an EEA EFTA State, or Ukraine, and in any case may not exceed 35 % of the cost of the components of the end product.

Texte à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.

Règlement (UE) 2026/467 (prêt de soutien à l'Ukraine), article 13, paragraphe 4, point g)**Texte officiel en français**

g)
le coût des composants dont l'origine est extérieure à l'Union, aux États de l'AELE membres de l'EEE et à l'Ukraine n'est pas supérieur à 35 % du coût estimé des composants du produit de défense. Aucun composant ne provient d'un pays tiers qui contrevient aux intérêts de l'Union et de ses États membres en matière de sécurité et de défense;

Texte anglais

(g)
the cost of components originating outside the Union, EEA EFTA States and Ukraine shall not be higher than 35 % of the estimated cost of the components of the defence product. No component shall be sourced from a third country that contravenes the security and defence interests of the Union and its Member States;

Texte à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.

Règlement (UE) 2025/1106 du Conseil (SAFE), article 16, paragraphe 4**Texte officiel en français**

4. Par dérogation au paragraphe 3, afin de tenir compte de la coopération industrielle avec des partenaires issus de pays tiers, les acquisitions conjointes faisant intervenir un sous-traitant auquel il a été attribué entre 15 % et 35 % de la valeur du marché, et qui n'est pas établi dans l'Union, dans un État de l'AELE membre de l'EEE ou en Ukraine ou n'y a pas ses structures exécutives de gestion, ne sont admissibles au bénéfice d'un soutien au titre de l'instrument SAFE qu'à condition qu'au moins l'une des conditions suivantes soit remplie:

- a)
une relation contractuelle directe liée au produit de défense a été établie entre le contractant et ledit sous-traitant avant la date d'entrée en vigueur du présent règlement;
- b)
le contractant s'engage à étudier, dans un délai de deux ans, la possibilité de remplacer les intrants fournis par ledit sous-traitant par un autre intrant libre de toute restriction originaire de l'Union, d'un État de l'AELE membre de l'EEE ou d'Ukraine, et de satisfaire aux exigences techniques et de délai.

Texte anglais

4. By way of derogation from paragraph 3, in order to take into account industrial cooperation with non-EU partners, common procurements that involve a subcontractor which is allocated between 15 % and 35 % of the value of the contract, and that is not established or doesn't have its executive management structures in the Union, EEA EFTA State or Ukraine, shall be eligible for support under the SAFE instrument providing that at least one of the following conditions are met:

- (a)
a direct contractual relationship related to the defence product has been established between the contractor and that subcontractor prior to the date of entry into force of this Regulation;
- (b)
the contractor commits to studying, within two years, the feasibility of replacing the input provided by that subcontractor with an alternative, restriction-free input originating in the Union, EEA EFTA States or Ukraine, and meeting technical and time requirements.

Texte à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.

Règlement (UE) 2025/1106 du Conseil (SAFE), article 16, paragraphe 11**Texte officiel en français**

11. Pour les produits de défense relevant de la deuxième catégorie visés à l'article 1er, deuxième alinéa, point b),

les contractants ont la capacité de décider, sans restrictions imposées par des pays tiers ou par des entités de pays tiers, de la définition, de l'adaptation et de l'évolution de la conception du produit de défense acquis, y compris le pouvoir légal de remplacer ou de retirer les composants qui font l'objet de restrictions imposées par des pays tiers ou par des entités de pays tiers.

Texte anglais

11. For defence products related to category two as referred to in Article 1, second subparagraph, point (b), contractors shall have the ability to decide, without restrictions imposed by third countries or by third-country entities, on the definition, adaptation and evolution of the design of the defence product procured, including the legal authority to substitute or remove components that are subject to restrictions imposed by third countries or by third-country entities.

Texte à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.

Règlement (UE) 2025/2643 (EDIP), article 10, paragraphe 5

Texte officiel en français

5. Les destinataires d'un financement de l'Union ou, le cas échéant, les contractants ont la capacité de décider, sans restrictions imposées par des pays tiers non associés ou par des entités de pays tiers non associés, de la définition, de l'adaptation et de l'évolution de la conception des produits de défense concernés, y compris le pouvoir légal de remplacer ou de retirer des composants qui font l'objet de restrictions imposées par des pays tiers non associés ou par des entités de pays tiers non associés.

Texte anglais

5. Recipients of Union funding or, where relevant, contractors, shall have the ability to decide, without restrictions imposed by non-associated third countries or by non-associated third-country entities, on the definition, adaptation and evolution of the design of the defence products concerned, including the legal authority to substitute or remove components that are subject to restrictions imposed by non-associated third countries or by non-associated third-country entities.

Texte à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.

Règlement (UE) 2025/2643 (EDIP), article 12, paragraphe 4

Texte officiel en français

4. Pour la production de munitions et de missiles, les destinataire d'un financement de l'Union ou les autorités gouvernementales compétentes des États membres concernés ont la capacité de décider, sans restrictions imposées par des pays tiers non associés ou par des entités de pays tiers non associés, de la définition, de l'adaptation et de l'évolution de la conception du produit de défense concerné, y compris le pouvoir légal de remplacer ou de retirer des composants qui font l'objet de restrictions imposées par des pays tiers non associés ou par des entités de pays tiers non associés, ou, sinon, par dérogation à l'article 10, paragraphe 5, ont obtenu un engagement juridiquement contraignant de la part du pays tiers non associé ou de l'entité du pays tiers non associé concerné qu'ils obtiendront cette capacité de décider dans un délai raisonnable adapté à la complexité de l'action concernée et, en tout état de cause, au plus tard le 31 décembre 2033.

Texte anglais

4. For the production of ammunition and missiles, recipients of Union funding or relevant governmental authorities of the Member States concerned shall have the ability to decide, without restrictions imposed by non-associated third countries or by non-associated third-country entities, on the definition, adaptation and evolution of the design of the defence product concerned, including the legal authority to substitute or remove components that are subject to restrictions imposed by non-associated third countries or by non-associated third-country entities, or alternatively, by way of derogation from Article 10(5), shall have obtained a legally binding commitment from the non-associated third country or the non-associated third-country entity concerned that they will obtain such ability



to decide within a reasonable timeframe commensurate with the complexity of the action concerned, and in any event no later than 31 December 2033.

Texte à jour au 12 octobre 2026. Pas encore examiné par un expert.



17. Page de déclaration

Un modèle pour la déclaration propre du fabricant. Lodemark ne signe pas.

- La part hors ensemble selon SAFE, article 16, paragraphe 10 : 27,5 à 30,9 %.
- La part hors ensemble selon EDIP, article 10, paragraphe 3 : 30,8 à 34,2 %.
- La part hors ensemble selon Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g) : 27,5 à 30,9 %.

Le déclarant affirme, selon les réponses « Oui » de ce dossier :

- SAFE, article 16, paragraphe 10: Réponse « Oui », à signer dans le dossier de preuves : Acquisition conjointe, Établissement et gestion : UE, Contrôle : UE, Sites : UE, Catégorie du produit : deuxième catégorie, Capacité de décider de la conception : UE, Intérêts en matière de sécurité et de défense.
- EDIP, article 10, paragraphe 3: Réponse « Oui », à signer dans le dossier de preuves : Actions non financées, Établissement et gestion : UE, Contrôle : UE, Sites : UE, Capacité de décider de la conception : UE, Toute la durée de l'action, Intérêts en matière de sécurité et de défense.
- Accord UE-Canada, article 5, paragraphe 8: Réponse « Oui », à signer dans le dossier de preuves : Marché au titre de l'accord, Établissement et gestion : UE, Contrôle : UE, Sites : UE, Catégorie du produit : deuxième catégorie, Capacité de décider de la conception : UE, Intérêts en matière de sécurité et de défense.
- Prêt de soutien à l'Ukraine, article 13, paragraphe 4, point g): Réponse « Oui », à signer dans le dossier de preuves : Relevé des produits, Établissement et gestion : UE, Contrôle : UE, Sites : UE, Catégorie du produit : deuxième catégorie, Capacité de décider de la conception : UE, Intérêts en matière de sécurité et de défense.

Aucune condition d'appel d'offres n'a été fixée.

Nom, fonction, entreprise, date

Déclarant, signature

18. Limites

- Ce n'est pas une décision sur l'éligibilité ni un avis juridique.
- Fondé sur les données que le client a fournies et dont il atteste l'exactitude.
- Documents vérifiés uniquement comme indiqué dans l'index.
- Aucune donnée classifiée ou soumise au contrôle des exportations n'a été traitée.

Ceci n'est pas une décision sur l'éligibilité. Seul le pouvoir adjudicateur ou l'organisme de financement en décide. Vous signez votre propre déclaration. Lodemark présente le calcul et les preuves qui le fondent.

Les mêmes données en fichiers CSV et JSON, dans les termes du modèle de données, accompagnent ce dossier.